

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 22 novembre 2017 à 18h30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport annuel 2016 CCB sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets
- Rapport annuel 2016 CCB sur le prix et la qualité du service public d'assainissement
- Longueur de voirie communale : Répartition de la dotation globale de fonctionnement
- Torrent de la Ruine – Travaux de protection contre les crues torrentielles : études préliminaires d'avant-projet et réglementaires
- Participation aux activités culturelles et sportives des enfants de 6 à 18 ans
- Décisions modificatives
- Secours sur pistes : conventions avec le SAF, le SDIS, les ambulances ASSISTANCE 05
- Commémorations 2018
- Autorisation de survol du domaine public à M. Vladimir POLIVKA et acquisition de 14 m² de la parcelle E 728
- Déclassement du domaine public et vente de 77 m² de terrain communal au Vallon
- Bail emphytéotique avec HUTTOPIA DIVONNE pour le camping du Rosier
- Retrait de la commune de Montgenèvre du SIEpB

Val-des-Prés, le 16 Novembre 2017
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Rapport annuel 2016 CCB sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets, présenté par la Communauté de Communes du Briançonnais.

Rapport annuel 2016 CCB sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, présenté par la Communauté de Communes du Briançonnais

Longueur de voirie communale

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
- décide d'ajouter 245 m linéaires au tableau de la voirie communale, représentant la rue de Peyre Rouye pour 210 m et la voie sur le chemin de Rulland pour 35 m,
 - demande la prise en compte de cette voirie supplémentaire dans la Dotation Globale de Fonctionnement.

Torrent de la Ruine – Travaux de protection contre les crues torrentielles : études préliminaires d'avant-projet et réglementaires

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve le dossier de programmation pour la réalisation d'études préliminaires d'avant-projet et réglementaires concernant les travaux de protection contre les crues torrentielles du torrent de la Ruine, pour un montant estimé à 31.000 € H.T,
 - confie la réalisation des études au RTM, maître d'œuvre de l'opération,
 - sollicite l'inscription de l'opération aux programmes de protection contre les risques naturels en montagne
 - sollicite de la Région et de l'Etat les aides les plus élevées possibles,
 - arrête le plan de financement suivant :
 - coût HT des études d'avant-projet et réglementaires : 31.000,00 €
 - subvention de l'Etat 45% : 13.950,00 €
 - subvention du Conseil Régional 35% : 10.850,00 €
 - autofinancement de la Commune 20% : 6.200,00 €
 - décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires,
 - autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la demande d'aide, à l'exécution et au règlement des études.

Participation aux activités culturelles et sportives des enfants de 6 à 16 ans

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- la contribution de la commune aux frais d'inscription à une activité sportive ou culturelle par enfant, des enfants scolarisés en primaire et secondaire jusqu'à 18 ans, à hauteur de 30 € par enfant remboursable sur présentation d'un justificatif pour les activités autres que le ski. Pour les forfaits de ski, la participation de 30 € de la commune sera déduite du paiement réclamé,
- la contribution de la communauté de communes du Briançonnais pour les forfaits de ski alpin, à hauteur de 100 € pour l'achat d'un forfait à Serre-Chevalier, et de 70 € pour l'achat d'un forfait à Montgenèvre au bénéfice des enfants scolarisés en primaire et secondaire jusqu'à 18 ans. La commune achètera les forfaits au prix unitaire de 383,90 € à Serre-Chevalier et de 255€ à Montgenèvre ainsi que les supports nécessaires, sollicitera des familles le remboursement de 253,90€ pour le forfait de Serre-Chevalier et de 155 € pour le forfait de Montgenèvre ainsi que le remboursement des supports.

Décisions modificatives

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget M 14

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	+ 5.000,00 €	+ 5.000,00 €
6718 : Autres charges exceptionnelles	+ 5.000,00 €	
7022 : Coupes de bois		+ 5.000,00 €
Section d'investissement	+ 900,00 €	+ 900,00 €
202 : Elaboration du PLU	+ 6.000,00 €	
2313-134 : Bâtiments communaux	- 6.000,00 €	
2031 : Etudes	+ 900,00 €	
2312-160 : Travaux		+ 900,00 €

Secours sur pistes : convention avec le Secours Aérien Français

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les dispositions conventionnelles avec le SAF pour les secours hélicoptérés, et le tarif de 55,77 € par minute de vol, pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018,
- autorise le Maire, conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, à refacturer les missions de secours hélicoptérés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants-droits conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants-droits une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Secours sur pistes : convention avec le Secours Aérien Français

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le tarif de jour de 221 € et le tarif de nuit de 282 €, fixés par le SDIS pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée,
- autorise le Maire à signer une annexe à la convention d'origine pour la saison 2017-2018.

Secours sur pistes : convention avec les ambulances ASSISTANCE 05

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec les Ambulances ASSISTANCE 05 pour le secours et l'évacuation des blessés lors d'accidents survenus sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés pendant l'hiver 2017-2018,
- approuve les tarifs de 125 € par évacuation les jours de semaine et de 155 € par évacuation les weekends et jours fériés.

Secours sur pistes : tarifs de relevage des blessés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire, tel que l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité le prévoit, à répercuter sur les personnes victimes d'accident, les frais d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir,
- fixe les tarifs de secours sur les pistes de ski de fond et de raquettes, pour la saison 2017-2018, comme suit :
 - Tarif A : relevage seul : 180,00 €
 - Tarif B : relevage + évacuation par les ambulances ASSISTANCE 05 les jours de semaine : 305,00 €
 - Tarif C : relevage + évacuation par les ambulances ASSISTANCE 05 les weekends et jours fériés : 335,00 €
 - Tarif D : relevage + évacuation par le S.D.I.S. de jour : 401,00 €
 - Tarif E : relevage + évacuation par le S.D.I.S. de nuit : 462,00 €
 - Tarif F : relevage + évacuation par le S.A.F. : 180,00 € + 55,77 € la mn

Commémorations 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la commémoration du centenaire de la libération de la 1^{ère} guerre mondiale en 2018, à travers un spectacle de contes, musiques et chants lyriques présenté par la Compagnie Toujours Contant pour un coût de 1.200 €

Autorisation de survol du domaine public communal et acquisition de 14 m² de la parcelle E728

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le survol du domaine public pour la création de balcons en façade sud de la maison cadastrée E 729,
- autorise la construction d'une souche de cheminée adossée sur le pignon Est du bâtiment des Arcades, de telle façon qu'elle ne gêne pas les fenêtres des Arcades,

- approuve l'acquisition par la commune de 14 m² de la parcelle E 728, au prix d'un euro symbolique, pour élargir l'accès à la cour des Arcades,
- précise que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs à cette affaire.

Déclassement du domaine public et vente de 77 m² de terrain communal au Vallon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de déclasser 77 m² du domaine public communal entre les parcelles B790 et B 791 et de les verser dans le domaine privé de la commune,
- approuve la vente à monsieur Luc HUMBERT de 77 m² de terrain communal au prix de 1,70 € le m², soit 130,90 €
- autorise le Maire à signer l'acte et tous les documents s'y rapportant,
- précise que tous les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de monsieur Luc HUMBERT

Bail emphytéotique avec HUTTOPIA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer un bail emphytéotique avec HUTTOPIA par acte notarié pour la mise à disposition de terrains dans le camping du Rosier,
- précise que les frais d'acte sont à la charge d'HUTTOPIA.

Retrait de la commune de Montgenèvre du SIEpB

Délibération retirée

Val-des-Prés, le 29 Novembre 2017
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/001))

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**Séance du 22 Novembre 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Rapport annuel 2016 CCB sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets pour l'exercice 2016, dont la compétence relève de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets, présenté par la Communauté de Communes du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/002)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 22 Novembre 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Rapport annuel 2016 CCB sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2016, dont la compétence relève de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, présenté par la Communauté de Communes du Briançonnais

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/003)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Novembre 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Longueurs de voiries communales : Répartition Dotation Globale de Fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 3 octobre 1996, 19 février 1998, 26 novembre 1998 et 28 janvier 1999 relatives à la voirie communale et expose qu'il y a lieu de mettre à jour la longueur de voirie, car c'est un élément de la dotation globale de fonctionnement.

Il expose qu'il convient d'ajouter les rues nouvellement urbanisées, à savoir la rue de Peyre Rouye pour 210 m linéaires ainsi que l'antenne sud du chemin de Rulland pour 35 m linéaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'ajouter 245 m linéaires au tableau de la voirie communale, représentant la rue de Peyre Rouye pour 210 m et la voie sur le chemin de Rulland pour 35 m,
- demande la prise en compte de cette voirie supplémentaire dans la Dotation Globale de Fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/004)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Novembre 2017Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Torrent de la Ruine – Travaux de protection contre les crues torrentielles : études préliminaires d'avant-projet et réglementaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'état d'avancement de l'opération pour la protection contre les crues torrentielles du torrent de la Ruine. Il informe qu'il convient de compléter le dossier de programmation initial concernant les études à mener afin de les mettre à jour et de préciser le projet à retenir pour les travaux de protection contre les crues sur le torrent de la Ruine. Il rappelle que le Département prend à sa charge les études géotechniques et de dimensionnement concernant l'ouvrage de franchissement de la RD994G.

Le coût des études d'avant-projet et réglementaires est estimé par le RTM, maître d'œuvre, à 31.000 € H.T. pour lesquels le Maire propose de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat et de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le dossier de programmation pour la réalisation d'études préliminaires d'avant-projet et réglementaires concernant les travaux de protection contre les crues torrentielles du torrent de la Ruine, pour un montant estimé à 31.000 € H.T,
- confie la réalisation des études au RTM, maître d'œuvre de l'opération,
- sollicite l'inscription de l'opération aux programmes de protection contre les risques naturels en montagne
- sollicite de la Région et de l'Etat les aides les plus élevées possibles,
- arrête le plan de financement suivant :

➤ coût HT des études d'avant-projet et réglementaires :	31.000,00 €
➤ subvention de l'Etat 45% :	13.950,00 €
➤ subvention du Conseil Régional 35% :	10.850,00 €
➤ autofinancement de la Commune 20% :	6.200,00 €
- décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la demande d'aide, à l'exécution et au règlement des études.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/005)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Novembre 2017Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Participation aux activités culturelles et sportives des enfants scolarisés en primaire ou secondaire jusqu'à 18 ans

Monsieur le Maire rappelle que lors des précédentes saisons hivernales, le domaine skiable de Serre-Chevalier Vallée, la régie des remontées mécaniques de Montgenèvre, la régie d'exploitation des stations village de la Meije, et la Communauté de Communes du Briançonnais se sont associées avec les communes de Névache, Val-des-Prés, Villard Saint Pancrace, Cervières, la Grave et Villard d'Arène pour proposer aux enfants habitant sur le territoire de ces communes, jusqu'à 18 ans s'ils sont scolarisés en primaire et secondaire, un accès facilité au ski sur les domaines du territoire communautaire.

Les tarifs proposés par les exploitants pour la saison d'hiver 2017-2018 sont de 383,90 € à Serre-Chevalier et de 255,00 € à Montgenèvre. La participation de la CCB est de 100 € pour le forfait Serre-Chevalier et de 70 € pour le forfait Montgenèvre. Le Maire propose que la commune contribue à hauteur de 30 € quel que soit le forfait.

Par ailleurs, il propose de renouveler également la contribution à une activité sportive ou culturelle par enfant pour ceux qui ne bénéficient pas du forfait de ski à tarif réduit, pour la même tranche d'âge, à la hauteur de 30 € pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve :

- la contribution de la commune aux frais d'inscription à une activité sportive ou culturelle par enfant, des enfants scolarisés en primaire et secondaire jusqu'à 18 ans, à hauteur de 30 € par enfant remboursable sur présentation d'un justificatif pour les activités autres que le ski. Pour les forfaits de ski, la participation de 30 € de la commune sera déduite du paiement réclamé,
- la contribution de la communauté de communes du Briançonnais pour les forfaits de ski alpin, à hauteur de 100 € pour l'achat d'un forfait à Serre-Chevalier, et de 70 € pour l'achat d'un forfait à Montgenèvre au bénéfice des enfants scolarisés en primaire et secondaire jusqu'à 18 ans. La commune achètera les forfaits au prix unitaire de 383,90 € à Serre-Chevalier et de 255 € à Montgenèvre ainsi que les supports nécessaires, sollicitera des familles le remboursement de 253,90€ pour le forfait de Serre-Chevalier et de 155 € pour le forfait de Montgenèvre ainsi que le remboursement des supports.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/006.1)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 22 Novembre 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Décisions modificatives n° 2 budget général M 14

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif, compte tenu des éléments connus à ce jour.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget M 14

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	+ 5.000,00 €	+ 5.000,00 €
6718 : Autres charges exceptionnelles	+ 5.000,00 €	
7022 : Coupes de bois		+ 5.000,00 €
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
202 : Elaboration du PLU	+ 6.000,00 €	
2313-134 : Bâtiments communaux	- 6.000,00 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/006.2)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 22 Novembre 2017****Nombre de Conseillers :**

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Décisions modificatives n° 3 budget général M 14

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif, compte tenu des éléments connus à ce jour.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

Budget M 14 (opérations d'ordre)

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	900,00 €	900,00 €
041 : 2031 : Etudes		+ 900,00 €
041 : 2312-160 : Travaux	+ 900,00 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/007.1)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Novembre 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Secours sur pistes : convention avec le Secours Aérien Français

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Secours Aérien Français relative aux secours hélicoptérés dans les Hautes-Alpes pour l'année 2017-2018. Il informe le Conseil Municipal que les tarifs pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018, sont fixés à 55,77 € par minute de vol.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les dispositions conventionnelles avec le SAF pour les secours hélicoptérés, et le tarif de 55,77 € par minute de vol, pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018,
- autorise le Maire, conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, à refacturer les missions de secours hélicoptérés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants-droits conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants-droits une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/007.2)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**
Séance du 22 Novembre 2017Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Secours sur pistes : convention avec le SDIS

Monsieur le Maire rappelle la convention signée le 29 décembre 2006 avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour assurer le transport des victimes d'accident de ski vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée. Le Conseil d'Administration du SDIS a fixé le tarif d'évacuation de jour (de 8 h à 22 h) à 221 € et celui de nuit (22 h à 8 h) à 282 € pour la saison 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le tarif de jour de 221 € et le tarif de nuit de 282 €, fixés par le SDIS pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée,
- autorise le Maire à signer une annexe à la convention d'origine pour la saison 2017-2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/007.3)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Novembre 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Secours sur pistes : convention avec les ambulances Assistance 05

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec les Ambulances ASSISTANCE 05 pour la saison 2017-2018, pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski vers le centre hospitalier de Briançon. Les tarifs sont de 125 € par évacuation les jours de semaine et de 155 € par évacuation les week-ends et jours fériés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec les Ambulances ASSISTANCE 05 pour le secours et l'évacuation des blessés lors d'accidents survenus sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés pendant l'hiver 2017-2018,
- approuve les tarifs de 125 € par évacuation les jours de semaine et de 155 € par évacuation les weekends et jours fériés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/007.4)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Novembre 2017**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Secours sur pistes : tarifs de relevage des blessés saison 2017-2018

Monsieur le Maire rappelle les moyens mis en œuvre pour assurer les secours sur les pistes de ski de fond. Il rappelle également que l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit que « ... les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir ... ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire, tel que l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité le prévoit, à répercuter sur les personnes victimes d'accident, les frais d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir,
- fixe les tarifs de secours sur les pistes de ski de fond et de raquettes, pour la saison 2017-2018, comme suit :
 - Tarif A : relevage seul : 180,00 €
 - Tarif B : relevage + évacuation par les ambulances
ASSISTANCE 05 les jours de semaine : 305,00 €
 - Tarif C : relevage + évacuation par les ambulances
ASSISTANCE 05 les weekends et jours fériés : 335,00 €
 - Tarif D : relevage + évacuation par le S.D.I.S. de jour : 401,00 €
 - Tarif E : relevage + évacuation par le S.D.I.S. de nuit : 462,00 €
 - Tarif F : relevage + évacuation par le S.A.F. : 180,00 € + 55,77 € la mn

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/008)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Novembre 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Commémorations 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de spectacle de contes, musiques et chants lyriques, créé par la Compagnie Toujours Contant, à l'occasion du centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale.

Considérant l'importance de l'évènement et afin de perpétuer la mémoire chez les jeunes générations, le Maire propose que la commune se joigne aux associations et à l'école du village pour offrir cette soirée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la commémoration du centenaire de la libération de la 1^{ère} guerre mondiale en 2018, à travers un spectacle de contes, musiques et chants lyriques présenté par la Compagnie Toujours Contant pour un coût de 1.200 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/009)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 22 Novembre 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Autorisation de survol du domaine public communal et acquisition de 14 m² de la parcelle E 728

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de monsieur Vladimir POLIVKA sollicitant l'autorisation de survol du domaine public communal pour construire des balcons en façade sud de la maison cadastrée E 729 dont il est le nouveau propriétaire et pour laquelle il a déposé un permis de construire.

Par ailleurs, le Maire rappelle que dans le PLU en cours d'élaboration, il est prévu un emplacement réservé à l'angle nord-ouest de la parcelle E 728 lui appartenant également, afin d'élargir le passage. Monsieur POLIVKA consent à céder à la commune, pour l'euro symbolique, 14 m² de cette parcelle. L'accès à la cour des Arcades devenant plus large, les balcons ne gêneront pas le passage des véhicules.

Monsieur POLIVKA sollicite également l'autorisation d'adosser une souche de cheminée sur le pignon Est du bâtiment des Arcades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le survol du domaine public pour la création de balcons en façade sud de la maison cadastrée E 729,
- autorise la construction d'une souche de cheminée adossée sur le pignon Est du bâtiment des Arcades, de telle façon qu'elle ne gêne pas les fenêtres des Arcades,
- approuve l'acquisition par la commune de 14 m² de la parcelle E 728, au prix d'un euro symbolique, pour élargir l'accès à la cour des Arcades,
- précise que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/010)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**
Séance du 22 Novembre 2017Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Déclassement du domaine public et vente de 77 m² de terrain communal au Vallon

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de monsieur Luc HUMBERT pour rejeter les eaux usées de son chalet au Vallon sur le domaine public communal entre les parcelles B 790 et B 791. Le Maire propose de lui céder 77 m² de cette parcelle de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de déclasser 77 m² du domaine public communal entre les parcelles B790 et B 791 et de les verser dans le domaine privé de la commune,
- approuve la vente à monsieur Luc HUMBERT de 77 m² de terrain communal au prix de 1,70 € le m², soit 130,90 €
- autorise le Maire à signer l'acte et tous les documents s'y rapportant,
- précise que tous les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de monsieur Luc HUMBERT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/10/011)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES****Séance du 22 Novembre 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 10

votants : 13

Date de la convocation :

16 Novembre 2017

Date d'affichage :

16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Thierry AIMARD à M. Emile ROMAN
M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET
M. Franck ROMAN à M. Aldo DOLCI

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Bail emphytéotique avec HUTTOPIA DIVONNE pour le camping du Rosier

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 mai 2013 relative à la signature avec HUTTOPIA d'un bail emphytéotique administratif pour la mise à disposition de terrains dans le camping du Rosier, ainsi que la délibération du 4 mai 2016 relative à l'avenant n°1 pour l'intégration de nouvelles parcelles dans l'assiette foncière du bail. Il expose qu'il y a lieu de modifier le numéro de la parcelle D 421 qui a été divisée et d'inclure les parcelles privées acquises depuis la signature du bail en 2013. Il convient dès lors de rectifier le tableau des parcelles mises à disposition et de signer un bail emphytéotique administratif par acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer un bail emphytéotique administratif par acte notarié pour la mise à disposition dans le camping du Rosier des terrains faisant l'objet de l'annexe ci-jointe, avec la société HUTTOPIA DIVONNE dont le siège est situé Rue du Chapoly à Saint-Genis-les-Ollières (69290),
- précise que les frais d'acte sont à la charge d'HUTTOPIA DIVONNE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



LISTE DES PARCELLES FORMANT L'ASSIETTE FONCIERE
DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC HUTTOPIA DIVONNE

Section	N°	LIEU-DIT	Superficie
D	409	LES CHOULIERES	00 ha 03 a 83 ca
D	423	LES CHOULIERES	00 ha 06 a 51 ca
D	424	LES CHOULIERES	00 ha 01 a 27 ca
D	425	LES CHOULIERES	00 ha 00 a 33 ca
D	426	LES CHOULIERES	00 ha 00 a 38 ca
D	428	LES CHOULIERES	00 ha 00 a 98 ca
D	432	LES CHOULIERES	00 ha 04 a 78 ca
D	433	LES CHOULIERES	00 ha 07 a 22 ca
D	435	LES CHOULIERES	00 ha 01 a 27 ca
D	437	LES CHOULIERES	00 ha 00 a 27 ca
D	438	LES CHOULIERES	00 ha 00 a 36 ca
D	439	LES CHOULIERES	00 ha 00 a 58 ca
D	440	LES CHOULIERES	00 ha 00 a 65 ca
D	441	LES CHOULIERES	00 ha 02 a 82 ca
D	442	LES CHOULIERES	00 ha 03 a 87 ca
D	483	L ISCLE	00 ha 02 a 38 ca
D	484	L ISCLE	00 ha 02 a 24 ca
D	485	L ISCLE	00 ha 04 a 75 ca
D	486	L'ISCLE	00 ha 04 a 01 ca
D	487	L ISCLE	00 ha 04 a 85 ca
D	488	L ISCLE	00 ha 04 a 88 ca
D	489	L ISCLE	00 ha 03 a 05 ca
D	490	L ISCLE	00 ha 01 a 96 ca
D	491	L'ISCLE	00 ha 03 a 06 ca
D	492	L ISCLE	00 ha 00 a 68 ca
D	493	L'ISCLE	00 ha 06 a 24 ca
D	494	L'ISCLE	00 ha 03 a 08 ca
D	495	L ISCLE	00 ha 09 a 89 ca
D	499	L ISCLE	00 ha 01 a 36 ca
D	500	L'ISCLE	00 ha 02 a 31 ca
D	501	L ISCLE	00 ha 15 a 71 ca
D	502	L'ISCLE	00 ha 05 a 07 ca
D	503	L ISCLE	00 ha 06 a 22 ca
D	504	L ISCLE	00 ha 07 a 56 ca
D	505	L ISCLE	04 ha 03 a 58 ca
D	506	L ISCLE	02 ha 86 a 63 ca
D	1055	L'ISCLE	00 ha 07 a 68 ca
D	1094	LES CHOULIERES	00 ha 01 a 81 ca
D	1430	LES CHOULIERES	00 ha 06 a 45 ca
TOTAL			08 ha 30 a 57 ca

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND